

جامعة محمد بوضياف - المسيلة

معهد تسيير التقنيات الحضرية

شعبة تسيير التقنيات الحضرية

تخصص تسيير المدينة

قسم تسيير المدينة

السنة الثالثة ليسانس

مادة الصفقات العمومية

Matière Marchés Publics

السنة الجامعية: 2023-2024

مسؤول المادة: د. دحدوح جمال

Titre du cours 1: Présentation de la matière

أهداف الدرس Objectifs du cours

- | | |
|---|----------------------------------|
| I. Fiche technique et prérequis de la matière | البطاقة التقنية والمعارف القبلية |
| II. Objectif de l'enseignement de la matière | هدف تدريس المادة |
| III. Le contenu de la matière | مضمون المادة |
| IV. Généralités sur le marché | عموميات حول الصفاة |

I. Présentation de la matière et prérequis

تقديم المادة والمعارف القبليّة

❖ Fiche technique de la matière

Semestre 06	
Unité d'enseignement	UE. Transversale
Matière	Marchés publics
Coefficient	2
Crédit	2
Mode d'évaluation : 40% en continu et 60 % en examen.	

❖ Prérequis

- Economie urbaine
- Législation urbaine
- Planification urbaine

II. Objectif de l'enseignement هدف التكوين

L'objectif principal de cette matière est de faire comprendre aux étudiants les notions et contenu des marchés publics selon la législation algérienne

III. Contenu de la matière مضمون المادة

1. LES PARTENAIRES

- Le maître d'ouvrage
- Le maître d'œuvre
- L'entrepreneur
- Les autres intervenants (sous-traitants)

2. OBJET ET PRIX DES MARCHES

- Les catégories des marchés
- Les bordereaux des prix unitaires

3. LES PROCEDURES DE SELECTION

- Les règles de publicité
- Les modes de sélection

4. LES FORMES PARTICULIERES DE MARCHE

5. LES PIECES CONTRACTUELLES

- Les pièces constitutives
- Les pièces postérieures (avenants, etc. ...)
- L'ordre de service

III. Contenu de la matière مضمون المادة

6. LES GARANTIES

- La caution
- La retenue de garantie
- Les modalités de restitution ou de libération

7. LES MODALITES DE PAIEMENT

- La détermination des quantités
- Le décompte mensuel. Les acomptes et avances
- Le décompte final et le décompte général

8. MODIFICATIONS EN COURS D'EXECUTION

- Actualisation des prix
- Variation dans la masse
- Changement dans l'importance des diverses natures d'ouvrages

9. DELAI ET RECEPTION

- Délai d'exécution, pénalités et primes
- Réception des travaux
- Délai de garantie

10. RESILIATION

- Les différents cas de résiliation.

IV. Généralités sur le marché

عموميات حول الصفقة

1. Introduction

- Les marchés publics représentent un volume particulièrement important de ressources financières et constituent un instrument juridique fondamental de développement de l'économie nationale. Aussi afin de garantir une utilisation saine et efficace des finances publiques, ils obéissent inexorablement à un dispositif législatif et réglementaire, dont l'inobservation peut générer de responsabilités tant sur le plan civil que pénal.

IV. Généralités sur le marché

عموميات حول الصفقة

2. Buts de la réglementation des marchés publics

- A. Le bon emploi et la meilleure gestion des fonds publics.
- B. Réalisation de la politique économique.
- C. La primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier.
- D. Préservation de la concurrence (la plus large possible).
- E. Egalité des candidats face à la commande publique.
- F. La préservation de l'équilibre des intérêts des deux parties.

IV. Généralités sur le marché

عموميات حول الصفقة

3. Définition des marchés publics

- ❖ Les marchés publics sont des contrats écrits au sens de la législation en vigueur
 - ➔ (Article n° 2 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics).
- ❖ Le contrat est la convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'engagent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose. (Article N° 54 de l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975 portant code civil, modifiée et complétée).

IV. Généralités sur le marché

عموميات حول الصفقة

- ✚ Le mot **convention** est très générale. Il s'applique à tout accord de volonté pour créer, transférer, modifier ou éteindre des obligations.
- ✚ Le mot **contrat** désigne seulement une catégorie de conventions : celles qui créent des obligations.
- ✚ Le contrat est un accord entre les parties portant sur des engagements réciproques, générateurs de droits et d'obligations.
- ➔ **Donc on peut retenir : qu'un marché est un contrat écrit en bonne et due forme qui lie une personne physique ou morale à une autre personne physique ou morale pour l'exécution de certains travaux biens définis à conditions très précises.**

شكرا على المشاركة والمتابعة